



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 06/09/2022  
Reçu en préfecture le 06/09/2022  
Affiché le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20220905-D\_2022\_7\_8-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2022\_7\_8**

L' an deux mille vingt deux, le lundi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 30 Août 2022

Présents : 27

**Titulaires :** Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Lancement d'une  
consultation pour réaliser un  
bilan de l'OPAH 2018-2022 ainsi  
qu'une étude pré-  
opérationnelle visant à la  
poursuite du dispositif d'aide à  
l'amélioration de l'habitat sur  
le territoire**

**Pouvoirs :**

Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Christian MANIFACIER

M. Lionnel ROBERT, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, informe et expose :  
Depuis 2018, la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'abord sur la période 2018-2021, puis reconduite et approuvée via un avenant à la convention pour deux ans supplémentaires, jusqu'à Juin 2023. La durée habituelle d'une OPAH est de 5 ans maximum.

Depuis le 30 novembre 2021, la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, les villes de Les Vans, Saint-Paul le Jeune et Berrias et Casteljau, sont lauréates du programme Petites Villes de Demain (PVD). Cette reconnaissance, permet, si les élus le souhaitent, la reconduction du dispositif OPAH pour trois années supplémentaires (juin 2023 - Juin 2026), avec potentiellement une montée en puissance du dispositif sous la forme d'une OPAH-RU (Renouvellement Urbain). Ce volet supplémentaire permet des interventions fortes sur les problématiques de résorption de la vacance et de lutte contre les logements indignes ou dégradés dans les copropriétés, en priorité dans le centre des Vans.

Pour rappel, le montant des travaux engagés par les propriétaires à ce jour est de 2,5 M€ TTC. Il a permis l'obtention 1,4 M€ de subventions de l'ANAH et 39 000€ de subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il a généré enfin 1,3 M€ de chiffre d'affaires pour les entreprises du territoire.

Le coût en fonctionnement pour la Communauté de communes sur 5 ans est de 128 257€ net (aide de 35% de l'ANAH comprise), soit un reste à charge annuel moyen pour la Communauté de Communes de 25 651€. Le coût cumulé en investissement est de 64 850 €.

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays des Vans en Cévennes n° D\_2017\_5\_16, datant du 3 Juillet 2017 autorisant le lancement de la démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la valeur ajoutée du dispositif sur le parc de logement du territoire depuis 2018 et sa conformité au règlement d'aide de l'ANAH,

Il est proposé, dans la perspective où le conseil communautaire souhaite la poursuite du dispositif, d'autoriser le Président à lancer un appel d'offre en vue de réaliser dans un premier temps, un bilan de l'OPAH menée jusqu'ici, puis dans un second temps, de réaliser une étude de préfiguration pré-opérationnelle pour les 3 prochaines années supplémentaires.

Cette étude est une étape préalable indispensable pour obtenir l'engagement de participation de 50% sur cette prestation.

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition de démarches en vue de la bonne réalisation de cette étude et de solliciter les subventions mobilisables.

**Après avoir délibéré, le Président met au vote la décision.**

**En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Donne mandat au Président et au Vice-Président, pour préparer la mobilisation de l'ingénierie nécessaire,

- Autorise le Président à lancer un appel d'offre pour la réalisation d'un bilan de la précédente OPAH et le lancement d'études préalables visant à la poursuite du dispositif pour 3 années supplémentaires,

- Donne mandat au Président pour solliciter toutes les subventions mobilisables (dispositif européen le cas échéant, Etat, Région, Département),

- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à engager toutes les formalités s'y afférant.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 05/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le